



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

Questionnaire

Le Rapporteur Spécial apprécierait recevoir des réponses aux questions suivantes :

1. Quel cadre et quels organismes sont mis en place par l'État pour la régulation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ? Veuillez fournir des informations détaillées concernant la législation, les politiques et les dispositifs pertinents. Veuillez aussi fournir des informations détaillées concernant les entités impliquées dans la régulation du secteur et leur degré d'autonomie et d'indépendance, leur rôle et leurs responsabilités.
2. Comment le cadre réglementaire et les entités correspondantes contribuent-ils à la réalisation des droits à l'eau potable et à l'assainissement en matière du contenu normatif, à savoir la disponibilité, la qualité/sûreté, l'accessibilité, l'abordabilité, acceptabilité, la préservation de l'intimité, et la dignité? Veuillez donner des exemples.
3. Comment le cadre réglementaire et les entités correspondantes réalisent les principes des droits humains, à savoir l'égalité et la non-discrimination, l'accès à l'information, le droit à la participation, la responsabilité, la durabilité, et la réalisation progressive en matière du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement? Veuillez donner des exemples.
4. Veuillez donner des exemples de mesures réglementaires en vigueur qui assurent l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à un coût abordable pour les populations économiquement défavorisées et en situation vulnérable. Comment votre gouvernement assure-t-il la bonne application de ces mesures? Comment votre système réglementaire aborde le sujet de la déconnexion des services d'eau et d'assainissement en cas d'incapacité financière des usagers de payer les tarifs courants?
5. Veuillez donner des exemples des modèles employés par votre gouvernement pour contrôler et assurer l'application des réglementations en vigueur dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.
6. Quel(le) est l'approche/le stratège de votre gouvernement quant aux fournisseurs non-régulés ou informels de services d'eau et d'assainissement ?
7. Lorsque des acteurs non-étatiques sont responsables de la provision des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'État doit assurer que les activités de ces acteurs ne contribuent pas à des violations des droits à l'eau et à l'assainissement. Comment le gouvernement assure-t-il le respect de cette obligation dans le cadre de la régulation des acteurs non-étatiques? Quelles normes, principes et préoccupations sont pris en considération?